Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260708-DP_2026_060-DE

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE
DP_2026_060

Décision de la Présidente
DP_2026_060 – Déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°2 du PLU de Le Ferré

La Présidente,

Considérant qu'il y a lieu de réaliser une procédure de déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Le Ferré pour permettre la construction d'un silo agricole,

Vu la proposition financière du bureau d'étude PRIGENT & ASSOCIES, domicilié au 106 A rue Eugène Pottier - 35000 RENNES, d'un montant de 13 050 € TTC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2026.101 du Conseil communautaire en date du 20 avril 2026 portant délégation du Conseil communautaire à la Présidente,

DÉCIDE :

Article 1 – **D'APPROUVER** le devis du bureau d'étude PRIGENT & ASSOCIES, domicilié au 106 A rue Eugène Pottier - 35000 RENNES, d'un montant de 13 050 € TTC,

Article 2 – **D'AUTORISER** la Présidente ou le Vice-président délégué à effectuer tous les actes se rapportant à l'exécution de la présente décision,

Article 3 – **D'INFORMER** le Conseil d'Agglomération lors d'une prochaine réunion du Conseil.

Fait à La Selle-en-Luitré, le 8 juillet 2026

Alice LEBRET
Présidente

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION